



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0477

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget supplémentaire 2015 - Tous budgets

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Brumm

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

**Conseil du 6 juillet 2015**  
**Délibération n° 2015-0477**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale
objet : <b>Budget supplémentaire 2015 - Tous budgets</b>
service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les comptes administratifs 2014 des budgets de la Communauté urbaine de Lyon ont été votés le 29 juin 2015. L'affectation des résultats 2014 dans les budgets métropolitains et les propositions nouvelles des budgets supplémentaires sont donc soumis au vote du présent Conseil.

Les engagements 2014 restant à réaliser pour les budgets communautaires, sans report possible de prévision dans les budgets de la Métropole, seront pris en charge dans le cadre des crédits ouverts au budget supplémentaire.

Les propositions d'inscriptions du budget supplémentaire 2015, tous mouvements, sont présentées pour chaque budget de la Métropole. Les principales variations d'inscriptions, en mouvements réels, sont commentées par programmes.

**I - Budget principal**

**A) Affectation du résultat 2014**

Le résultat de l'exercice 2014 pour la section de fonctionnement tel qu'établi au compte administratif 2014 de la Communauté urbaine de Lyon présente un excédent de 159,5 M€. En ajoutant la reprise du résultat reporté 2013 (38,6 M€), la section de fonctionnement dégage un disponible de 198,1 M€ pour financer ce budget supplémentaire.

Avec un report de déficit 2013 de - 314,4 M€ et la reprise d'un excédent 2014 de 175,8 M€, la section d'investissement accuse un déficit de clôture de - 138,6 M€.

Il est nécessaire d'affecter 138,6 M€ de l'excédent de fonctionnement à sa résorption laissant ainsi un résultat net 2015 de 59,5 M€.

**Affectation du résultat budget principal - tableau n° 1 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget principal	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Fonctionnement</b>		
excédent 2014 de la section		159 559 279,72
solde du résultat reporté 2013		38 560 485,80
résultat de clôture 2014		198 119 765,52
<b>Investissement</b>		
excédent 2014 de la section		175 779 124,62
solde du résultat reporté 2013	314 372 840,76	
résultat de clôture 2014	138 593 716,14	
affectation excédent de fonctionnement		138 593 716,14

<b>Résultat disponible</b>		
disponible de fonctionnement 2014		198 119 765,50
affectation au déficit d'investissement	138 593 716,14	
<b>Résultat net 2014</b>		<b>59 526 049,38</b>

Les propositions nouvelles en section de fonctionnement atteignent 122,7 M€ en dépenses et 29,2 M€ en recettes (mouvements réels). Pour tenir compte du résultat net 2014 de 59,5 M€ et des autres mouvements, le virement à la section d'investissement doit être diminué de 34 M€.

Cette diminution, associée aux propositions des recettes et dépenses d'investissement, nécessiterait d'ajuster l'emprunt d'équilibre de + 44 M€.

Les écritures relatives aux mouvements d'ordre, équilibrées en dépenses et en recettes, s'établissent à 28,9 M€. Elles concernent les régularisations d'avances forfaitaires sur marchés (28,8 M€), les écritures d'ordre liées au transfert du droit à déduction de TVA pour les activités en délégation de service public (0,041 M€), la clôture de mandats de travaux confiés par des tiers publics à la Communauté urbaine de Lyon (0,007 M€).

Le budget supplémentaire 2015 du budget principal pourrait ainsi être arrêté en équilibre à la somme de 279,9 M€.

#### Budget supplémentaire 2015 - budget principal - synthèse - tableau n° 2 (mouvements réels et d'ordre)

Budget principal	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Investissement</b>	<b>191 211 967,07</b>	<b>191 211 967,07</b>
déficit de clôture de l'investissement reporté	138 593 716,14	
affectation de l'excédent de fonctionnement reporté		138 593 716,14
virement de la section d'exploitation		- 34 043 000,00
emprunts en euros	- 244,39	44 023 000,00
opérations patrimoniales	28 911 009,89	28 911 009,89
propositions nouvelles dont :	23 706 996,65	13 727 241,04
PPI	3 362 859,65	18 459 515,04
hors PPI	20 344 137,00	- 4 732 274,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>88 694 520,18</b>	<b>88 694 520,18</b>
excédent de fonctionnement reporté (résultat net 2014)		59 526 049,38
virement à la section d'investissement	- 34 043 000,00	
propositions nouvelles	122 737 520,20	29 168 470,80
<b>Total</b>	<b>279 906 487,25</b>	<b>279 906 487,25</b>

#### Budget supplémentaire 2015 - budget principal - synthèse par programmes - dépenses et recettes mouvements réels (en M€) - tableau n° 3

Programmes	Dépenses réelles			Recettes réelles		
	Fonctionnement	Investissement	Total général	Fonctionnement	Investissement	Total général
P01 - Développement économique local	0,688	0,171	0,858	0,050	0,000	0,050
P02 - Rayonnement national et international	2,410	2,500	4,910	0,049	0,009	0,058
P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux	0,544	- 3,019	- 2,475	0,000	1,731	1,731
P04 - Tourisme	0,025	- 0,458	- 0,433			
P05 - Très haut débit	0,000	- 1,500	- 1,500			

P06 - Aménagements urbains	1,704	17,153	18,856	0,000	0,978	0,978
P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière	0,112	12,307	12,419	0,000	6,346	6,346
P08 - Transports urbains	4,188	- 1,644	2,544	0,000	- 0,202	- 0,202
P09 - Création, aménagement et entretien de voirie	3,000	1,875	4,875	3,187	8,097	11,284
P10 - Parcs de stationnement	0,250	2,203	2,453	0,150	1,552	1,702
P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie	- 0,050	- 0,050	- 0,100			
P12 - Ouvrages d'art et tunnels	- 0,200	2,945	2,745	0,000	0,636	0,636
P13 - Haltes fluviales	0,006	0,000	0,006			
P14 - Soutien au logement social (y/c foncier)	1,772	1,085	2,857	0,385	- 0,901	- 0,516
P15 - Logement parc privé	0,711	1,424	2,135	0,000	0,023	0,023
P16 - Accompagnement des gens du voyage	0,250	0,688	0,938			
P17 - Politique de la ville	1,849	- 3,568	- 1,719	0,000	0,219	0,219
P18 - Incendie et secours	0,000	0,000	0,000			
P21 - Eaux pluviales et ruissellement	0,000	- 0,522	- 0,522	0,086	0,000	0,086
P22 - Cimetières et crématoriums	0,000	0,174	0,174	0,000	0,033	0,033
P24 - Nettoyement	6,351	0,450	6,801			
P25 - Déchets	6,253	- 1,478	4,775	0,300	- 0,085	0,215
P26 - Lutte contre les pollutions	0,133	- 0,136	- 0,003			
P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels	1,245	- 0,174	1,071			
P28 - Fonctionnement de l'institution	8,895	- 5,050	3,845	0,467	0,024	0,491
P29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation, etc.)	4,054	138,751	142,805	68,535	182,617	251,152
P31 - Énergie	0,387	0,000	0,387			
P32 - Prévention santé (hors actions sociales de proximité)	0,430	0,000	0,430	0,205	0,000	0,205
P33 - Culture	2,292	- 1,251	1,041	- 0,003	0,000	- 0,003
P34 - Éducation, formation	5,084	2,671	7,755	0,016	- 4,732	- 4,717
P35 - Enfance	4,178	- 1,601	2,577	1,197	0,000	1,197
P36 - Emploi et insertion	45,601	0,000	45,601	- 1,033	0,000	- 1,033
P37 - Personnes âgées	9,340	0,837	10,177	9,055	0,000	9,055
P38 - Personnes handicapées	10,771	0,000	10,771	6,048	0,000	6,048
P39 - Sport et vie associative	0,466	- 2,481	- 2,015			
<b>Total</b>	<b>122,738</b>	<b>162,301*</b>	<b>285,038</b>	<b>88,695*</b>	<b>196,344*</b>	<b>285,038</b>

\* NB : 162,3 - 138,6 (déficit de clôture de l'investissement reporté) = 23,7 M€ (propositions nouvelles en dépenses d'investissement, dont 3,4 M€ en PPI) ; 88,7 - 59,6 (résultat net 2014) = 29,1 (propositions nouvelles en recettes de fonctionnement) ; 196,3 - 138,6 (affectation de l'excédent de fonctionnement antérieur) = 57,7 M€ (propositions nouvelles en recettes d'investissement, dont 18,5 M€ en PPI).

## B) Mouvements de crédits par programmes

### Développement économique et local

La Métropole de Lyon contribue au développement économique par le biais de subventions à des structures dédiées mais aussi grâce à des offres immobilières.

En dépenses de fonctionnement, 0,5 M€ est proposé au titre des reliquats de subventions 2014 engagées n'ayant pas fait l'objet de reports et 0,1 M€ pour le paiement des charges de la pépinière Lacassagne. Un crédit de 0,1 M€, couvert par une recette équivalente du Fonds social européen (FSE), financerait une réflexion sur la gestion des fonds sociaux européens par la Métropole.

En investissement, la démolition de l'immeuble le Progrès à Chassieu et la dépollution de ce site dédié à l'implantation d'activités économiques nécessitent un crédit complémentaire de 0,4 M€.

### **Rayonnement national et international**

Sur les 2,4 M€ proposés en dépenses de fonctionnement, 1,1 M€ correspond à des concours 2014 de la Communauté urbaine de Lyon n'ayant pas fait l'objet de reports. Parmi ces participations, on note le soutien à de grands événements culturels de dimension internationale (0,4 M€) comme le Festival Lumière ou la Biennale de la danse pour l'année 2015, le soutien à la filière numérique (0,2 M€) mais aussi l'aide aux quartiers en difficulté (0,4 M€) grâce au financement du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

0,6 M€ est également proposé pour maintenir les engagements du Département du Rhône sur des cofinancements tels que le Bureau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Lyon pour 0,3 M€, la coopération internationale pour 0,2 M€ ou Bioforce développement pour 0,1 M€.

En investissement, 0,6 M€ permettrait d'honorer le solde de la subvention d'équipement allouée à la Ville de Lyon pour la construction de la halle d'athlétisme de la Duchère à Lyon 9°.

### **Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux**

En fonctionnement, le 0,5 M€ proposé se rapporte à des subventions 2014 dont 0,4 M€ pour le Cancéropole au titre du dispositif "Preuve du concept" destiné à assurer le transfert technologique en oncologie.

En investissement, 0,8 M€ réglerait les participations prévues au titre du contrat de projets État-Région 2007-2013, pour les projets Neurocampus de Lyon (0,6 M€) et INSA Mécamat (0,2 M€).

D'autres opérations d'investissement font l'objet de transferts pour la réalisation de travaux pour le compte de tiers tels que les constructions du bâtiment du centre de ressources informatiques de l'École centrale de Lyon à Écully (0,7 M€), de l'amphithéâtre pour l'Institut d'études politiques (IEP) à Lyon 7° (0,2 M€) et pour l'extension de l'Institut de biologie et de chimie des protéines (IBCP) sur le campus Charles Mérieux à Lyon 7° (0,1 M€).

Des financements complémentaires sont proposés pour la plateforme d'innovation chimie-environnement Axel One Campus (1,7 M€) et pour l'achèvement des logements pour les chercheurs de l'Institut d'études avancées (IEA) du campus Charles Mérieux à Lyon 7° (0,6 M€). Cette opération bénéficierait d'une participation complémentaire des co-financeurs (Région Rhône-Alpes et Rectorat de Lyon) de 1 M€ ; ce qui porterait la recette attendue à 1,8 M€ sur l'exercice 2015. Une contribution de 0,4 M€ des partenaires au projet Axel One Campus est également proposée en inscription nouvelle (Région Rhône-Alpes et Département du Rhône).

### **Tourisme**

La subvention d'équipement inscrite pour les contrats pluriannuels pour le tourisme rural a été ajustée (- 0,5 M€) dans l'attente des nouvelles conventions avec les Communes.

### **Aménagements urbains**

En fonctionnement, deux zones d'aménagement concerté (ZAC) nécessitent des compléments de crédits.

0,9 M€ est proposé pour des études opérationnelles en vue de la transformation du pôle d'échange multimodal (PEM) pour la 2° phase de la ZAC Lyon Confluence. Cette participation complémentaire a été approuvée par délibération n° 2013-4289 du Conseil de Communauté du 18 novembre 2013.

Dans l'attente de l'approbation du projet de la ZAC Part-Dieu, il est proposé d'inscrire 0,6 M€ supplémentaire pour les prestations du contrat in house signé en 2014 avec la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu et 0,1 M€ pour les engagements 2014 n'ayant pas donné lieu à reports de crédits.

En investissement sur ce même projet, la répartition initiale des crédits 2015 sur plusieurs opérations de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) telles que la place de Francfort, la nouvelle rue Mouton

Duvernet, le 220, cours Lafayette ou les infrastructures Vivier Merle Béraudier du pôle d'échanges multimodal (PEM) est révisée. Les dépenses diminueraient globalement de - 5 M€, dont - 2 M€ pour les transactions foncières.

2,4 M€ de crédits d'investissement financeraient la poursuite des aménagements des espaces publics d'agrément, de loisirs et de détente sur le périmètre de la ZAC Lyon Confluence - 1ère phase, dont 1,3 M€ pour le rachat de terrains aménagés et 1 M€ pour la subvention à Réseau ferré de France (RFF) destinés à l'aménagement du passage sous ferroviaire dénommé "Panama".

Concernant le projet urbain Gratte-ciel nord, des acquisitions foncières supplémentaires pourraient être financées en 2015 pour 1,9 M€ dans le cadre de la ZAC. En parallèle, la Métropole de Lyon accorde à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) la vente de tènements fonciers avec un paiement échelonné du prix nécessitant l'inscription de 16,3 M€.

De nouvelles acquisitions foncières estimées à 0,2 M€ permettraient de poursuivre le projet de renouvellement urbain (ORU) Yzeron Semard à Oullins.

### **Réserves foncières et outils de l'action foncière**

En fonctionnement, une inscription de 0,1 M€ serait nécessaire au titre des reports de crédits d'études préalables.

Le programme 2013 des réserves foncières hors logement social est ajusté de - 3,6 M€.

En investissement, 9,8 M€ sont inscrits en dépenses pour des créances sur cessions en annuités. Les acquéreurs paient ainsi le montant dû à la Métropole par fractions. Un premier versement est attendu en recettes en 2015 à hauteur de 1,6 M€.

Il est nécessaire de réévaluer les crédits alloués aux acquisitions pour le compte de tiers publics (Communes et divers organismes) de + 7,1 M€ en dépenses et + 5,1 M€ en recettes.

### **Transports urbains**

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 3,7 M€ complémentaires pour la revalorisation habituelle de la contribution au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) conventionnellement indexée sur l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac de décembre 2014, en correction du budget primitif 2015 calculé sur l'indice de juillet 2014.

0,3 M€ financerait les engagements communautaires de 2014 restant à réaliser pour le Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP).

En investissement, le chantier de rénovation du système incendie de ce bâtiment nécessiterait 0,1 M€ de crédits supplémentaires.

Une subvention d'équipement (0,2 M€) à l'Université Jean Moulin-Lyon 3 est proposée pour rembourser les aménagements de la piste cyclable reliant le Jet d'eau-Mendès France au campus de la Doua à Villeurbanne.

Le projet Optimod'Lyon vise le développement et les expérimentations de systèmes intelligents et services innovants, pour le déplacement durable des personnes et des biens sur le territoire urbain lyonnais. Il se traduit par la réalisation de travaux de signalisation lumineuse qui mobiliseraient 0,2 M€ en dépenses.

Des prévisions de dépenses sont également révisées à la baisse sur des opérations de la programmation pluriannuelle d'investissement, dont :

- 1,1 M€ pour les opérations du réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL), notamment pour l'aménagement du PEM Part-Dieu à Lyon 3°;
- 0,5 M€ pour les actions d'amélioration des réseaux de surface des sites propres de transports en commun sur le territoire de l'ex-Conseil général du Rhône.

### **Création, aménagement et entretien de voirie**

En fonctionnement, deux prévisions complémentaires de dépenses, financées par des recettes équivalentes, permettraient la poursuite des réfections définitives de tranchées pour 2,6 M€ et la réalisation des travaux de réparation de dégâts causés par des tiers pour 0,6 M€.

Des écritures de régularisation comptable (annulations et réémissions de titres et mandats) ont un impact de + 4,7 M€ en recettes et 4,6 M€ en dépenses.

A cette exception près, les crédits de paiement consacrés aux interventions confiées à la Métropole de Lyon par des tiers sont présentés en augmentation de + 1,7 M€. Ils assurent la réalisation de travaux d'éclairage public pour le boulevard urbain est (0,8 M€), la création de voies nouvelles et l'entrée sud Eurexpo à Chassieu et Saint Priest (0,6 M€), l'aménagement des rues Garibaldi, Lafayette et Bouchut à Lyon 3° et 6° (0,2 M€), l'accessibilité au site du Montout accès nord à Décines Charpieu (0,1 M€).

Les opérations récurrentes sont abondées de 2,4 M€ supplémentaires sur le périmètre de l'ex-Conseil général du Rhône, parmi lesquelles :

- un financement complémentaire de 0,8 M€ au SYTRAL permettrait de prioriser des interventions pour l'usage des modes de transports alternatifs et le développement des pistes cyclables sur les ex-voies départementales,
- le patrimoine arboré transféré par le Conseil général représente 5 000 arbres. Une nouvelle dépense de 0,1 M€ serait consacrée à leur renouvellement,
- des actions garantissent la gestion de l'espace public de voirie dans le respect des normes de sécurité et d'accessibilité. 391 kilomètres ont été transférés à la collectivité hors voies rapides. 16 chantiers sont prioritairement concernés sur l'opération grosses réparations de voirie pour un montant de 0,5 M€ : la RD 317 à Vaulx en Velin, la RD 342 à Francheville, la RD 486 à La Mulatière, la RD 73e à Saint Didier au Mont d'Or, la RD 307 à Tassin la Demi Lune, la RD 83 et 103 à Givors, la RD 93 à Irigny, la RD 50 à Oullins, la RD 1 et 48 à Caluire et Cuire, la route de Lyon à Chassieu, les routes de Lyon et de Grenoble à Saint Priest, la RD 312 à Feyzin et la RD 95 à Vénissieux,
- 0,2 M€ servira à la réalisation de diagnostics sur les mâts caténaires et des déposes éventuelles sur les 88 kilomètres de linéaire des ex-voies rapides départementales,
- 0,6 M€ est envisagé pour les actions de proximité territoriale définies avec les Maires en matière d'espace public parmi lesquelles la RD 386 à Givors, la RD 489 à Tassin la Demi Lune, la RD 7 à Charbonnières les Bains,
- une nouvelle enveloppe de financement de 0,2 M€ est également proposée pour les petits aménagements arrêtés avec les Maires (fonds d'initiative communale) sur les voiries transférées.

L'analyse des opérations de la PPI conduit également à modifier des échéanciers de projets. En conséquence, certaines voiries transférées du Département du Rhône, dont les diagnostics sont encore en cours de réalisation, voient leurs crédits rephasés (- 7,1 M€, notamment sur des transactions foncières).

En recettes, 0,4 M€ est proposé pour les projets et les autorisations de programme complémentaire (API) à lancer en 2015.

### **Parc de stationnement**

En fonctionnement, il est proposé d'ajuster les inscriptions du budget primitif liées à la gestion du parc de stationnement Narcisse Berthollet à Oullins pour + 0,3 M€ en dépenses liés à des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et + 0,2 M€ en recettes.

En investissement, les aménagements réalisés aux abords du parking quai Saint Antoine à Lyon 2° sont retardés du fait du décalage les travaux préparatoires de l'espace public sous maîtrise d'ouvrage de Lyon parc auto (LPA) (- 0,1 M€).

### **Signalisation et accessibilité de la voirie**

Il s'agit de la révision des crédits ouverts pour les équipements dynamiques installés sur routes intelligentes (- 0,1 M€).

### **Ouvrages d'art et tunnels**

En fonctionnement, il est proposé d'ajuster les dépenses de maintenance et d'exploitation des tunnels (- 0,2 M€) afin d'alimenter les travaux dans les tranchées.

Les recettes d'investissement sont abondées de 0,6 M€ supplémentaire pour les concours financiers versés par la Ville de Lyon pour l'aménagement de la place Chazette à Lyon 1er, opération induite par la rénovation du tunnel de la Croix-Rousse (0,4 M€) et la requalification de la passerelle du Palais de justice à Lyon 5° (0,27 M€).

Le patrimoine ouvrages d'art de l'ex-Département du Rhône comprend 187 ouvrages constitués de pont routiers et passerelles pour piétons, 229 murs de soutènement, 27 écrans antibruit et 138 portiques potences hauts mats (PPHM). Pour l'année 2015, 1,5 M€ financerait des travaux sur ce patrimoine : la RD 59 suite à l'effondrement d'une buse à Givors, la RD 383 pour l'affaiblissement d'un écran acoustique à proximité d'une école, la RD 383 pour la dépose de 17 PPHM, pour des remises en état sur les ponts de Vernaison, de l'A 47 et de l'A 43 à Givors.

0,4 M€ permettrait d'honorer la participation prévue avec l'État sur l'opération de mise en conformité du tunnel sous Fourvière à Lyon 5°.

Enfin, des travaux pour le pont Schuman à Lyon 4°-9° seraient reportés pour la somme de 1,2 M€.

### **Soutien au logement social**

En dépenses de fonctionnement, afin d'assurer la continuité du service public, un complément de 1,6 M€ est nécessaire au titre du Fonds de solidarité logement (FSL), dispositif de lutte contre les exclusions, ex-compétence départementale. Créé par la loi Besson (loi n° 90-449 du 31 mai 1990), ce fonds accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement ou s'y maintenir, ou assumer leurs charges d'énergie ou d'eau. Ce dernier volet d'aide au maintien de l'énergie bénéficie de participations financières des distributeurs d'énergie et d'eau en augmentation de + 0,4 M€.

La contribution au financement des dépenses de gestion des organismes à but non lucratif qui sous-louent des logements à des ménages défavorisés ou qui en assurent la gestion immobilière, partie intégrante du FSL, nécessiterait une inscription de 0,1 M€.

En investissement, des acquisitions foncières complémentaires seront effectuées pour un coût supplémentaire d'1,4 M€. Les transactions pour le logement social s'établiraient à 7,6 M€ sur l'exercice.

Il convient de prévoir également un ajustement de recettes de - 0,9 M€ compte tenu des nouveaux projets envisagés dans le cadre de la PPI 2015-2020.

### **Logement parc privé**

Depuis le 1er janvier 2015, le Président de la Métropole de Lyon exerce de plein droit certains pouvoirs de police spéciale, notamment les arrêtés d'évacuation. A ce jour, les arrêtés en matière de police spéciale des immeubles menaçant ruine, de la sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation et de la sécurité des établissements recevant du public (ERP) à usage d'hébergement sont préparés et gérés par les services des Communes. Il est proposé d'inscrire 0,3 M€ supplémentaire pour la prise en charge de cette nouvelle compétence en dépenses de fonctionnement.

S'ajoute une inscription de 0,3 M€ pour les soldes à verser mi-2015 au titre des dispositifs 2014 d'aide à la pierre (absence de reports).

### **Accompagnement des gens du voyage**

En fonctionnement, l'ajustement de + 0,3 M€ proposé correspond au renouvellement du marché au 1er janvier 2015, relatif à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Il tient compte de l'augmentation du prix de la place (passé de 189 € à 211,74 € HT).

En investissement, des travaux devraient commencer en septembre sur le site de Givors, avec la création d'un mur antibruit le long de l'autoroute (0,5 M€).



## **Politique de la ville**

En fonctionnement, les principaux ajustements portent sur les subventions délibérées et signées au cours du second semestre 2014 dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (GSUP). A défaut de reports en 2015, il conviendrait d'inscrire 1,6 M€ en dépenses, partiellement financés par un redéploiement interne.

Dans le cadre du réaménagement du centre commercial Terraillon à Bron, la signature anticipée de la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) des locaux commerciaux nécessite l'inscription sur l'exercice 2015 de 0,6 M€ initialement prévu en 2016.

Les dépenses d'investissement seraient globalement en baisse de 3,6 M€. Il s'agit en premier lieu d'opérations terminées, telles que les démolitions des copropriétés de Saint Priest (- 3,5 M€) ainsi que la restructuration du centre commercial Bron Epareca (- 0,4 M€).

En second lieu, cela correspond à des versements différés, en particulier pour la démolition de la copropriété de Bron (- 2,4 M€), l'aménagement de la résidence Armstrong à Vénissieux (- 0,8 M€) et l'opération de renouvellement urbain de Givors (- 0,2 M€).

A contrario, d'autres subventions d'équipement à destination des offices HLM seraient à réévaluer pour répondre aux engagements 2014 du Conseil général du Rhône (1 M€), en particulier pour les copropriétés du secteur Duclos à Givors (0,6 M€) et les opérations de démolitions sur Villeurbanne, Pierre Bénite et Mions (0,3 M€).

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain secteur les Arcades à Pierre Bénite, une subvention à la SA Gabriel Rosset (SAGR) sera versée par la Métropole de Lyon pour un montant total de 2,1 M€. Cette dernière est maître d'ouvrage des opérations de démolition de la résidence Les Arcades (1,9 M€) et de relogement (0,2 M€).

Des financements complémentaires sont aussi envisagés pour la requalification du Plateau de la Duchère à Lyon 9° (0,9 M€) pour l'aménagement des terrains et les travaux sur des galeries drainantes et pour l'achèvement des travaux de la voie nouvelle 19 à Vénissieux suite au quitus donné à la SERL (0,6 M€).

## **Eaux pluviales et de ruissellement**

Une inscription complémentaire d'un montant de 0,1 M€ est proposée au titre de la convention de financement avec l'Agence de l'eau n° 21211 pour une étude sur la qualité des ruisseaux.

Dans l'attente des nouveaux conventionnements avec les Communes, 1,1 M€ de subventions pour la réalisation d'équipements hydrauliques et pour la lutte contre l'érosion est reporté.

Les travaux pour le réseau séparatif d'eau pluviale du Grand Montout à Décines Charpieu peuvent se poursuivre avec un complément de prévision de 0,2 M€.

## **Cimetières**

0,2 M€ complète les crédits pour les aménagements des clairières et la signalétique des cimetières métropolitains de Bron et de Rillieux la Pape.

Les créances sur transfert de droits à déduction de TVA seraient également à prévoir pour 65 378 € en recettes d'investissement.

## **Nettoiemment**

En dépenses de fonctionnement, près de 80 % des 6,4 M€ proposés (soit 5 M€) correspondent à des prestations réalisées restant à mandater à fin 2014 n'ayant pas fait l'objet de reports en 2015.

Le renouvellement du marché concernant le vidage des corbeilles sur le territoire de la Métropole a conduit à une augmentation du prix, qui était précédemment en-deçà de l'équilibre économique de la prestation. Cet ajustement implique une inscription supplémentaire de 0,4 M€.

En raison de la divergence d'interprétation avec certains prestataires sur l'application d'un taux réduit de TVA à certaines prestations de nettoyage, les prévisions doivent être ajustées pour une facturation à taux plein pour 0,9 M€.

En dépenses d'investissement, 0,4 M€ supplémentaire sera nécessaire pour financer l'acquisition des matériels et véhicules des centres d'exploitations transférés par l'ex-Conseil général du Rhône.

### **Déchets**

En dépenses de fonctionnement, les 6,3 M€ proposés sont à rapprocher de l'absence de reports de crédits couvrant les engagements 2014 non réalisés.

Compte tenu des estimations de tonnages 2015 des ordures ménagères collectées en porte à porte, il est proposé un ajustement des prévisions (- 0,3 M€).

Au vu des résultats de l'action proactive de valorisation énergétique de déchets non ménagers (DNM) lancée fin 2014, 10 000 tonnes supplémentaires seront traitées à l'usine Lyon-Sud. Le traitement de ces DNM générera un coût supplémentaire estimé à 0,2 M€ et augmentera les prévisions de recettes de 1 M€.

Les nouvelles modalités de versement de la redevance de valorisation payée par le délégataire Valorly nécessitent l'ajustement de la prévision inscrite au budget principal (- 0,7 M€).

Le projet de modernisation et de remplacement des brûleurs gaz de l'usine d'incinération à Lyon-Sud est retardé. Les crédits initialement votés au budget primitif sont reportés (- 1,5 M€).

### **Lutte contre les pollutions**

En fonctionnement, les engagements 2014 restant à réaliser sur ce programme font l'objet d'une proposition nouvelle qui s'élèverait à 0,1M€.

En investissement, l'acquisition de terrains bâtis dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques est assurée pour 0,2 M€.

### **Préservation et promotion des espaces naturels**

Au vu de l'arrêté préfectoral de dissolution du Syndicat intercommunal du Plateau des Grandes Terres qui regroupait les Villes de Corbas, Vénissieux et Feyzin (n° 2014-352 du 18 décembre 2014), il convient d'inscrire 0,1 M€ en dépenses de fonctionnement pour régler des travaux d'élagage et d'entretien du site relevant de la compétence de la Métropole.

Les engagements 2014 restant à réaliser sur ce programme (1,1 M€) concernent principalement les subventions versées dans le cadre du projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER).

Pour valoriser les espaces naturels et agricoles, la Métropole de Lyon apporte son soutien aux associations, en particulier le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM). Au titre de la participation obligatoire 2015, une subvention d'équipement de 0,5 M€ doit être prévue. Quant aux actions et projets relatifs aux espaces naturels et jardins, une subvention de 0,5 M€ peut être allouée aux différents intervenants publics et privés.

Des subventions d'équipement à verser aux Communes ou personnes de droit privé sont également identifiées pour le programme 2015 des aides à l'agriculture (+ 0,3 M€).

A Décines Charpieu, les travaux d'aménagement du canal de Jonage engagés dans le cadre du projet Anneau bleu sont réévalués à + 0,2 M€. 0,2 M€ pourvoirait également aux besoins supplémentaires pour le traitement des parcs et jardins.

L'absence d'engagements à régulariser en 2015 sur certaines opérations transférées du Conseil général du Rhône autorise une diminution des dépenses d'investissement de - 1,9 M€ (gestion des forêts départementales, irrigations individuelles notamment).

### **Fonctionnement de l'institution**

En fonctionnement, les 8,9 M€ de crédits nécessaires portent principalement sur les ressources humaines (+ 4,9 M€) et les moyens logistiques (+ 1,9 M€).

Pour mémoire, le nombre d'agents transférés du Département vers la Métropole a été estimé par la Commission locale d'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT) à 3 788 postes en se basant sur les agents départementaux effectivement en poste au 31 décembre 2013. Les charges de ces

personnels prévues au budget primitif 2015 de la Métropole ont été calculées sur la base du budget primitif 2014 du Département du Rhône.

Aussi, il est proposé d'inscrire les compléments de crédits relatifs au glissement vieillesse technicité (GVT) estimé à 3,1 M€, au reclassement des agents de catégorie C et à l'augmentation du taux de contribution à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) au 1er janvier 2015 (+ 0,7 M€). De plus, 1,2 M€ sont nécessaires au versement des allocations chômage 2015 des contrats aidés au titre du revenu de solidarité active (RSA).

Par ailleurs, un complément de 0,3 M€ est nécessaire pour les dépenses d'équipements de protection individuels (EPI), notamment pour les agents des collèges.

En dehors de ces EPI, les ajustements de crédits logistiques se rapportent aux engagements 2014 n'ayant pas fait l'objet de report (+ 1,1 M€) et aux charges des bâtiments transférés du Département (+ 0,3 M€).

La mise en œuvre de la création de la Métropole a engendré certains retards de paiement en début d'exercice qui nécessitent l'inscription d'intérêts moratoires pour 0,7 M€.

En recettes, l'ajustement de 0,4 M€ concerne le remboursement des rémunérations des personnels mis à disposition du comité des œuvres sociales (COS).

En investissement, 10,4 M€ de subventions d'équipement reprises du Département du Rhône sont à reporter en attendant la renégociation des programmes avec les Communes dans le cadre de la PPI.

Le Centre de conservation et d'études des collections (CCEC) situé à Lyon 7°, est un site complémentaire du musée des Confluences. Les deux premiers niveaux, anciennement occupés par une bibliothèque universitaire, devaient faire l'objet de travaux d'aménagement permettant d'accueillir de nouvelles collections. Ces travaux étant suspendus, la dépense est reportée (- 3,1 M€).

2,5 M€ sont nécessaires au règlement des travaux d'agencement du garage des véhicules lourds Kruger 2 à Villeurbanne, travaux qui débiteront après la délivrance du permis de construire, en cours d'instruction par la Commune.

L'acquisition de véhicules légers et l'adaptation de fourgons sont programmées pour 1,6 M€ afin de mettre à disposition des véhicules dans le cadre des compétences transférées du Département du Rhône (1,2 M€).

### **Gestion financière**

Il est proposé d'ajuster les prévisions de recettes fiscales directes de + 4,2 M€ au vu des derniers éléments transmis par les services fiscaux.

Les principales évolutions portent sur les impôts économiques à savoir : + 1,1 M€ de produit de cotisation foncière des entreprises (CFE) et + 3,4 M€ de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Suite à un arrêt définitif de la Cour administrative d'appel de Lyon favorable à la Communauté urbaine dans un contentieux avec l'État, la prévision de recettes de dotation globale de fonctionnement (DGF) est abondée de 5,2 M€.

Par ailleurs, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) fait l'objet d'un changement de chapitre budgétaire. Pour mémoire, la TICPE est une recette fiscale collectée par l'État et reversée aux Départements à titre de compensation des transferts de compétences dont celles de l'insertion (revenu minimum d'insertion-RMI- devenu RSA). La prévision inscrite au budget primitif de 104,7 M€ est transférée du chapitre impôts et taxes (73) au chapitre RSA (017).

En dépenses, compte tenu du nombre croissant de cessions immobilières assujetties à la TVA, il est proposé un ajustement de + 1 M€ pour reverser la TVA collectée aux services fiscaux.

La gestion de la dette nécessite une inscription de 0,4 M€ pour permettre de régler les frais de commission de non utilisation sur les contrats 2015 de la Banque postale ainsi que les frais financiers sur les nouveaux contrats simples encaissés au cours de l'année 2015.

Il est proposé d'inscrire 1,6 M€ au titre de la prise en charge partielle de l'exonération de CFE accordée aux auto-entrepreneurs (montant fixé par arrêté ministériel en date du 14 août 2014).

Les dépenses imprévues inscrites dans l'attente du budget supplémentaire sont annulées à hauteur de 3,1 M€ en fonctionnement et 0,8 M€ en investissement.

L'équilibre du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) présenté ci-après nécessite une participation du budget principal de 2,7 M€.

Afin d'anticiper d'éventuelles charges sur les immeubles menaçant ruine, une provision pour risque de 1 M€ est constituée.

La taxe locale d'équipement (TLE) a été remplacée depuis le 1er mars 2012 par la taxe d'aménagement dont le recouvrement est assuré directement par la Direction générale des finances publiques. Toutefois, la Métropole de Lyon doit encore procéder à des régularisations pour des permis de construire soumis à la TLE. Il est nécessaire de procéder à des versements aux contribuables via les services de l'État. Un crédit supplémentaire est ainsi inscrit en dépenses à hauteur d'1 M€.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014, affecté à l'investissement, constitue une recette nouvelle de 138,6 M€. Avec les propositions présentées pour ce budget supplémentaire, l'équilibre de la section nécessite une augmentation du programme d'emprunt à long terme de 44 M€, soit une prévision finale de 381,6 M€ pour 2015.

### **Energie**

En fonctionnement, un complément de 0,2 M€ est proposé pour les consommations de fluides des bâtiments ex-Département du Rhône affectés à la Métropole. Cette estimation est faite au vu d'un mois de réalisation et une révision est prévue à la décision modificative de novembre 2015.

Les engagements 2014 ex-Communauté urbaine de Lyon restant à réaliser sur ce programme font l'objet d'une proposition nouvelle qui s'élèverait à 0,1 M€.

### **Prévention santé (hors actions sociales de proximité)**

Les ajustements proposés concernent la subvention à l'association ADEMAS en charge des dépistages des cancers du sein et colorectal pour + 0,4 M€ en dépenses de fonctionnement.

En recettes, 0,2 M€ concerne le remboursement des rémunérations des personnels mis à disposition de l'association (7 postes transférés à la Métropole).

### **Culture**

La Métropole intervient sur l'enseignement musical et artistique, la création et la diffusion culturelle du spectacle vivant, le soutien aux grands événements culturels de dimension internationale, la gestion en régie du musée Gallo romain de Fourvière et la participation au musée des Confluences. Concernant le soutien aux structures culturelles par voies de subventions, c'est le principe de la reprise des engagements du Conseil général du Rhône qui a été retenu, avec application des clés de la CLERCT.

En fonctionnement, les propositions visent à poursuivre les engagements pris par le Conseil général, notamment en matière de financements d'équipements culturels (1,9 M€). Cela concerne les grands équipements tels que la Maison de la danse (0,4 M€), le Théâtre national populaire (0,5 M€), le théâtre des Célestins (0,3 M€) et l'Institut Lumière (0,2 M€), mais aussi les équipements associatifs et communaux tels que Le Polaris (0,5 M€) et le Toboggan à Décines Charpieu. Par ailleurs, 0,3 M€ complémentaire est inscrit au titre du soutien à l'École nationale de musique.

Pour poursuivre en investissement les actions sur cette nouvelle politique, des dépenses supplémentaires devraient assurer les travaux de conservation des sites et collections archéologiques (0,1 M€) et de numérisation des archives (0,1 M€).

### **Education, formation**

Cette compétence, intégralement transférée du Département à la Métropole, s'exerce en collaboration avec l'Éducation nationale qui est chargée de la gestion des personnels enseignants, de la définition des programmes et de la délivrance des diplômes. Sur le territoire de la Métropole, 113 collèges dont 77 publics et 36 privés accueillent plus de 42 000 élèves. Plus de 600 agents interviennent quotidiennement.

L'exercice de cette compétence s'articule sur 3 axes : le développement, le fonctionnement des collèges et les actions éducatives. Cela comprend la restauration scolaire, la construction, l'extension, l'entretien,

l'équipement et le fonctionnement des collèges publics mais également les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des collèges privés.

En fonctionnement, les ajustements principaux concernent les dotations des collèges publics et privés (4,5 M€) et la compensation de la demi-pension des collèges publics (0,6 M€).

Les travaux récurrents dans les collèges, pris en charge en section d'investissement, pourraient être réévalués de + 2 M€ compte tenu des interventions diagnostiquées pour 2015. La dépense s'établirait ainsi à 7 M€ après le vote du budget supplémentaire.

Au titre de la loi Falloux de 1850, des subventions d'équipement peuvent également être allouées aux collèges privés souhaitant réaliser des travaux. Pour ces opérations, un financement de 0,7 M€ pourrait être mis en place.

En recettes, la dotation d'équipement des collèges versée par l'État serait diminuée de 4,7 M€ car exceptionnellement peu de travaux seront réalisés au cours de l'année 2015.

## **Enfance**

Le programme enfance identifie les trois missions du Pôle enfance et famille, à savoir : la protection de l'enfance visant à assurer la responsabilité de l'aide sociale à l'enfance (ASE), la gestion de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) et la protection maternelle et infantile (PMI).

En fonctionnement, les propositions de dépenses s'élèveraient à 4,2 M€, financées en partie (1,2 M€) par des participations des partenaires (organismes d'assurance maladie) et des remboursements du Département du Rhône.

Les propositions relatives à la protection de l'enfance s'élèvent à 3,8 M€ en dépenses et 0,4 M€ en recettes.

Au vu de la montée en charge des dépenses relatives à l'accueil d'urgence des mineurs isolés étrangers (environ 300) et des dépenses d'hôtels pour les mineurs ou jeunes majeurs, il est proposé d'inscrire 1,7 M€ supplémentaire en dépenses et 0,2 M€ en recettes.

1,3 M€ est prévu pour le financement des établissements agréés pour l'hébergement et l'accompagnement des mineurs dans le Rhône pris en charge par l'ASE. Cette inscription vise à régulariser un redéploiement de crédits de début d'exercice pour les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF).

Face au nombre de mesures judiciaires prononcées et à la tarification des associations habilitées à mettre en œuvre des actions éducatives et administratives, il est proposé d'inscrire 0,5 M€ en complément des 2 M€ inscrits au budget primitif.

Dans le cadre du dispositif "appartements éducatifs" dédié aux jeunes majeurs en recherche d'autonomie, un budget complémentaire de 0,3 M€ permettra de financer un accompagnement renforcé pour lutter contre le risque de radicalisation de certains jeunes.

Les propositions en fonctionnement concernant l'IDEF atteignent 0,2 M€ en dépenses et 0,8 M€ en recettes. Il est proposé un ajustement de + 0,2 M€ du budget alloué aux pavillons d'hébergement pour l'accueil d'adolescents supplémentaires suivis par le service d'adaptation progressive en milieu naturel (SAPNM). L'inscription de 0,8 M€ de recettes correspond à la refacturation au Département du Rhône des frais d'hébergement d'enfants domiciliés hors Métropole.

Concernant la protection maternelle et infantile, la création en décembre 2014 de 45 nouvelles places en centre d'action médico-sociale précoce (CAMPS) sur le territoire de la Métropole nécessite une inscription complémentaire de 0,1 M€. Pour mémoire, les CAMPS sont des établissements médico-sociaux ayant pour vocation le dépistage et la prise en charge précoce des enfants de 0 à 6 ans en situation de handicap ou présentant un risque de le développer. Le financement est assuré à 80 % par l'assurance maladie et les 20 % restant sont pris en charge par la Métropole.

En fonctionnement, les dépenses votées au budget primitif additionnées du budget supplémentaire (4,2 M€) s'élèveraient à 127,2 M€. Les recettes votées au budget primitif additionnées du budget supplémentaire (1,2 M€) s'élèveraient à 3,8 M€.

En investissement, le crédit de paiement mobilisé pour la construction de la nouvelle pouponnière de l'IDEF est révisé à - 1,8 M€. Les travaux pourraient toutefois être lancés à hauteur de 4,7 M€ compte tenu de

l'inscription du budget primitif 2015. Par ailleurs, 0,2 M€ est prévu pour l'amélioration des bâtiments affectés à cet institut.

25 000 € seraient affectés à la PMI pour les équipements et mobiliers médicaux dédiés à la petite enfance et les activités de planification et d'éducation familiales.

### **Emploi et insertion**

La politique publique insertion et emploi est principalement axée sur le revenu de solidarité active (RSA). Cofinancé par l'État, il concerne plus de 42 000 bénéficiaires sur le territoire de la Métropole. Il a pour triple objectif d'assurer des moyens convenables d'existence aux bénéficiaires (RSA socle : pour les personnes sans ressources - RSA activité : pour les salariés à faibles ressources), d'encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et d'aider à l'insertion sociale et professionnelle de ses bénéficiaires.

La poursuite des engagements pris dans le cadre du plan départemental d'insertion (PDI) et sa révision dans le cadre de la Métropole qui deviendra plan métropolitain d'insertion consiste à proposer un accompagnement adapté et de proximité, à soutenir les différents outils facilitant l'insertion professionnelle, lever les freins à la reprise d'activité et développer la participation des usagers bénéficiaires.

Les 44 M€ proposés pour le versement des allocations RSA visent à :

- prendre en compte l'évolution du nombre d'allocataires indemnisés (hypothèse évolution similaire à 2014, soit + 5 %),
- intégrer la révision réglementaire de l'allocation (deux revalorisations annuelles de + 0,9 % en janvier et + 2,0 % en septembre).

Par ailleurs, un complément de 1,6 M€ est proposé dans le cadre du PDI et des aides apportées aux allocataires en recherche d'emploi. Parmi ces aides, on peut noter les soutiens :

- aux brigades vertes (créées à l'initiative du Département du Rhône en 1992) qui allient l'insertion sociale et professionnelle d'allocataires du RSA et l'amélioration de l'environnement. Le montant alloué à l'association Rhône insertion environnement est de 0,7 M€,
- à des structures socioprofessionnelles afin d'accompagner les personnes en difficultés dans les démarches d'insertion et d'emploi (0,4 M€).

### **Personnes âgées**

La politique en faveur des personnes âgées vise un public âgé de plus de 60 ans, dépendant ou en perte progressive d'autonomie, vivant à domicile ou accueilli en établissements. Les démarches engagées assurent le maintien à domicile des bénéficiaires et une offre qualitative de places en établissements et de services.

La Métropole a l'obligation d'assurer le versement des prestations réglementaires sous sa compétence : l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées.

L'APA est destinée à participer aux dépenses de toute nature : un besoin d'aide pour accomplir des actes essentiels de la vie ou une surveillance régulière. C'est une prestation universelle et personnalisée, déterminée de façon égale sur tout le territoire national qui est versée soit aux bénéficiaires, soit directement aux établissements. Elle est versée aux personnes de plus de 60 ans en fonction du degré de perte d'autonomie et de leurs ressources. Contrairement à l'aide sociale, les sommes versées au titre de l'APA ne font l'objet d'aucune récupération sur succession.

Les 6,7 M€ proposés pour le versement de l'APA (3,7 M€ APA à domicile - 3 M€ APA en établissement) sont en lien avec :

- l'augmentation du nombre de personnes éligibles à l'APA à domicile ,
- la création de places et la hausse des tarifs en établissements "effet volume - prix",
- la prise en charge par la Métropole, dans un souci de continuité du service public, de factures de fin 2014 qui seront remboursées par le Conseil général.

L'aide sociale à l'hébergement concerne, quant à elle, les résidents de plus de 65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail) qui ne peuvent régler l'intégralité des frais d'hébergement. Les débiteurs alimentaires sont sollicités (enfants, voire petits-enfants) afin qu'ils règlent les frais d'hébergement à hauteur de leurs

capacités contributives. Si les obligés alimentaires sont peu solvables ou inexistant, la Métropole pourra alors intervenir subsidiairement et paiera, totalement ou partiellement, à l'établissement les frais d'hébergement.

Les 2 M€ proposés au titre de l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées se rapportent à l'augmentation des bénéficiaires et à la hausse des tarifs, notamment dans les établissements hors de la Métropole.

Par ailleurs, 0,5 M€ est inscrit au titre du développement des actions de modernisation et de professionnalisation des services d'aide à domicile. Cette démarche fait l'objet d'une convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) signée avec le Département du Rhône pour la période 2010-2013. Elle a été suivie d'un accord-cadre pour la période 2014-2015 afin de prolonger le programme lancé. Ce dernier portait sur le développement d'un outil de suivi de l'effectivité des plans d'aide (télégestion), le déploiement des relais assistants de vie, le soutien des projets innovants, le développement des actions de soutien et d'accompagnement des aides à domicile, des accueillants familiaux et des aidants. Par avenant n° 1 à cet accord-cadre, une aide complémentaire en investissement d'un montant de 0,1 M€ a été accordée par délibération n° 2015-0219 du Conseil du 23 mars 2015.

En investissement, 0,8 M€ pourrait être mobilisé en subvention d'équipement pour la création de nouvelles places dans 6 établissements.

Enfin, 0,015 M€ d'inscription nouvelle permettra d'honorer l'engagement résiduel du Conseil général auprès des maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) pour l'achat d'équipements divers.

En recettes, sont proposés 7,5 M€ pour les remboursements du Département du Rhône au titre de 2014 et 1,6 M€ pour l'ajustement de la participation de la CNSA au titre de l'APA.

### **Personnes handicapées**

Les aides apportées aux personnes handicapées prennent plusieurs formes selon que les personnes soient placées en établissement spécialisé ou pas et suivant leur handicap ou leur l'environnement.

On distingue principalement les versements de prestations de compensation du handicap (PCH) et le versement des frais d'hébergement pour les bénéficiaires d'aide sociale.

La PCH est une aide destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap. Cette prestation peut comprendre des aides humaines, des aides techniques, des aides liées à l'aménagement du logement ou au déménagement, des aides liées à l'aménagement du véhicule, d'éventuels surcoûts dus aux transports, des aides spécifiques ou exceptionnelles, des aides animalières.

La PCH remplace depuis 2006 l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP).

Il est proposé d'inscrire 2,7 M€ complémentaires pour la PCH, soit + 2,4 M€ pour les aides à la personne de plus de 20 ans (+13 bénéficiaires/mois) et + 0,3 M€ pour les moins de 20 ans. On constate également une augmentation de 13 % du coût moyen des prestations en paiement direct. De plus, il est nécessaire de prendre en compte l'évolution de 1 % du tarif national de référence pour les interventions en mode prestataire de la PCH (17,77 €/heure). A l'inverse, l'ACTP résiduelle tend à décliner (- 0,3 M€).

Sur et hors de son territoire, la Métropole de Lyon contribue aux frais d'hébergement dans des organismes principalement associatifs qui sont au service de la personne en situation de handicap du fait d'une déficience intellectuelle ou mentale prédominante, durable et permanente avec ou sans troubles associés et particulièrement des personnes sans réponse adaptée.

Parmi ces structures, on retrouve l'Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés (ADAPEI) du Rhône qui veille au respect de la dignité de la personne en situation de handicap, l'Association lyonnaise de gestion d'établissements pour personnes déficientes (ALGED) qui accueille plus de 1 100 personnes déficientes mentales dont des travailleurs handicapés polyvalents dans 4 établissements de service et d'aide par le travail (ESAT) sur le territoire métropolitain à Rillieux la Pape, Lyon 9° Villeurbanne et Chaponost. Certains hébergements sont situés hors Rhône, notamment en Belgique où se situent des établissements de jeunes handicapés bénéficiant de l'amendement Creton.

Une inscription de 8,7 M€ est proposée au vu du taux d'évolution de fréquentation de ces structures (+ 5 %) et de l'ouverture de 60 nouvelles places en établissements adultes handicapés sur la Métropole.

Plus de la moitié de ces dépenses nouvelles (5,9 M€) sont financées par les reversements du Département du Rhône au titre des factures 2014 prises en charge par la Métropole dans un souci de continuité de service public.

### **Sport et vie associative**

La Métropole de Lyon soutient des actions en matière de sport et de vie associative conduites sur son territoire.

Les modifications proposées concernent des subventions de fonctionnement et d'équipement.

En fonctionnement, elles permettraient de reconduire les engagements issus du Conseil général pour le soutien des comités et des clubs sportifs, des activités et des manifestations sportives, de niveau national et international (0,4 M€).

En investissement, les conventions avec les Communes restant à élaborer pour les années ultérieures, les subventions pour la réalisation d'équipements sportifs communaux seraient ajustées à 2,6 M€.

## **II - Budget annexe de l'assainissement**

### **A) Affectation du résultat 2014**

Le résultat de l'exercice 2014 pour la section d'exploitation représente 21,1 M€. Avec la reprise du solde reporté 2013 (3,4 M€), la section comptabilise un disponible pour ce budget supplémentaire de 24,5 M€.

La section d'investissement, accuse un déficit de clôture de 17,3 M€ compte tenu des réalisations 2014, excédentaires de 2,6 M€, et de la reprise du résultat reporté 2013 de - 19,9 M€.

Il est nécessaire d'affecter 17,3 M€ de l'excédent d'exploitation à la résorption de ce déficit d'investissement.

Le solde du résultat cumulé d'exploitation s'établit à 7,2 M€.

### **Affectation du résultat budget annexe de l'assainissement - tableau n° 4 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget annexe de l'assainissement	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Fonctionnement</b>		
excédent 2014 de la section		21 140 958,43
solde du résultat reporté 2013		3 387 976,83
résultat de clôture 2014		24 528 935,26
<b>Investissement</b>		
excédent 2014 de la section		2 632 254,38
solde du résultat reporté 2013	19 935 628,94	
résultat de clôture 2014	17 303 374,56	
affectation excédent de fonctionnement		17 303 374,56
<b>Résultat disponible</b>		
disponible de fonctionnement 2014		24 528 935,26
affectation au déficit d'investissement	17 303 374,56	
<b>Résultat net 2014</b>		<b>7 225 560,70</b>

Avec les demandes sur la section d'exploitation des directions, excédentaires de 0,9 M€, le virement à la section d'investissement pourrait être augmenté de 8,1 M€, ce qui porterait le montant des dépenses d'exploitation à 21,7 M€ après le vote de ce budget supplémentaire.

Les dépenses d'investissement liées à la PPI étant envisagées à la baisse en raison de décalages et clôtures d'opérations, le volume des prévisions d'emprunts a été diminué de 9 M€, soit une inscription ajustée à 2,5 M€.



Les modifications des prévisions pour les opérations patrimoniales d'ordre porteraient sur la régularisation des avances forfaitaires sur les marchés pour la station de la Feyssine à Villeurbanne.

Le budget supplémentaire 2015 du budget annexe de l'assainissement pourrait ainsi être arrêté en équilibre à la somme de 23,5 M€.

**Budget supplémentaire 2015 - budget annexe de l'assainissement - synthèse - tableau n° 5 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget annexe de l'assainissement	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Investissement</b>	<b>16 056 275,56</b>	<b>16 056 275,56</b>
déficit d'investissement reporté	17 303 374,56	
excédent de fonctionnement capitalisé		17 303 374,56
virement de la section d'exploitation		8 119 000,00
emprunts en euros	- 4 351,43	- 8 970 000,00
opérations patrimoniales	- 18 298,00	- 18 298,00
propositions nouvelles	- 1 233 152,43	-377 801,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>7 436 560,70</b>	<b>7 436 560,70</b>
excédent de fonctionnement reporté		7 225 560,70
virement à la section d'investissement	8 119 000,00	
propositions nouvelles	- 682 439,30	211 000,00
<b>Total</b>	<b>23 492 836,26</b>	<b>23 492 836,26</b>

**Budget supplémentaire 2015 - budget annexe de l'assainissement - synthèse par programmes - dépenses et recettes - mouvements réels (en M€) - tableau n° 6**

Programmes	Dépenses réelles			Recettes réelles		
	Fonctionnement	Investissement	Total général	Fonctionnement	Investissement	Total général
P01 - Développement économique local	-	0,014	0,014	-	-	-
P02 - Rayonnement national et international	-			0,080	-	0,080
P06 - Aménagements urbains	-	- 0,214	- 0,214	-	-	-
P12 - Ouvrages d'art et tunnels	-	- 0,015	- 0,015	-	-	-
P17 - Politique de la ville	-	0,031	0,031	-	-	-
P19 - Assainissement	0,439	- 1,001	- 0,562	0,131	-0,378	-0,247
P28 - Fonctionnement de l'institution	- 1,072	0,066	- 1,006			
P29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation)	- 0,070	17,194	17,124	7,226	8,333	15,559
P30 - Dépenses avec TVA non déductible	0,001	-	0,001	-	-	-
P31 - Energie	0,020	-	0,020	-	-	-
<b>Total</b>	<b>- 0,682</b>	<b>16,075</b>	<b>15,392</b>	<b>7,437</b>	<b>7,956</b>	<b>15,392</b>

**B) Mouvements de crédits par programmes**

**Développement économique local**

Les investissements complémentaires sont destinés à la construction des réseaux d'eaux usées et pluviales pour la requalification des parcs et zones industrielles de la Métropole (RPZI), en particulier pour le site de la Soie la Rize à Vaulx en Velin (12 000 €).

### **Rayonnement international**

Dans le cadre du dispositif fonds eau, la Métropole cofinance des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud. Au vu des certificats d'achèvement reçus et des subventions de l'Agence de l'eau, il est proposé d'inscrire 0,1 M€ de recettes d'exploitation supplémentaires.

### **Aménagements urbains**

Le projet urbain partenarial (PUP) Darcieux Collonges à Saint Genis Laval a été approuvé par délibération n° 2014-4503 du Conseil de communauté du 13 janvier 2014. Les dépenses opérationnelles sont en diminution suite aux difficultés rencontrées lors des acquisitions foncières et au report des travaux (- 0,1 M€).

Le décalage des travaux d'assainissement dans le quartier Joliot Curie à Mions (- 0,4 M€) et dans le cadre de la restructuration des îlots centraux à Givors (- 0,1 M€) entraîne également une baisse des crédits d'investissement.

L'achèvement de la promenade à Fontaines sur Saône le long des Rives de la Saône et la prise en compte des révisions sur marchés permettent d'envisager une réduction des inscriptions en investissement (- 0,1 M€).

### **Ouvrages d'art et tunnels**

Hormis les projets en cours, aucun lancement de projet nouveau n'est envisagé sur ce programme : la dépense d'investissement peut être annulée (- 14 000 €).

### **Politique de la ville**

L'installation de réseaux induits par la recomposition de l'habitat et l'implantation d'espaces publics dans le secteur Caravelle à Bron suppose un financement complémentaire de 30 000 €.

### **Assainissement**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'éducation au développement durable, le Conseil de la Métropole a approuvé, par délibération n° 2015-0248 du 23 mars 2015, l'attribution de subventions à diverses associations : les montants attribués correspondent au 0,1 M€ proposé.

La baisse significative des dépenses d'investissement porte sur l'extension du réseau d'eaux usées du site Montout à Décines Charpieu (- 1,3 M€) en partie différée après l'achèvement d'une première tranche.

Les opérations récurrentes nécessitent un ajustement de + 0,9 M€, en particulier pour les stations d'épuration (0,4 M€) et la maintenance des réseaux (0,3 M€).

Des problématiques foncières ont pour conséquence l'interruption des travaux du collecteur quartier Nord à Vaulx en Velin (- 0,2 M€) et l'annulation de la participation de l'Agence de l'eau à cette opération (- 0,4 M€).

### **Fonctionnement de l'institution**

Au vu des directives de la Chambre régionale des comptes en matière de refacturation de charges de personnel entre les différents budgets, les crédits de charges de personnel sont ajustés (- 0,8 M€) et transférés au budget annexe des eaux. Ce transfert de crédits représente le coût des 21 agents (6 A, 8 B et 7 C) de la direction de l'eau travaillant pour ce budget annexe ainsi que la création de 10 postes liés au projet OSMOSE (visant à structurer et organiser l'autorité organisatrice de l'eau).

Au vu du montant de la subvention 2015 attribuée au Comité des œuvres sociales (délibération n° 2015-0157 du Conseil du 23 février 2015), il est proposé d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (- 0,4 M€).

En investissement, les besoins complémentaires sont estimés à 0,1 M€, en particulier pour permettre l'acquisition de véhicules légers supplémentaires et l'aménagement des fourgons, garantir l'évolution des systèmes d'information nécessaires à l'intégration des compétences issues de l'ex-Conseil général et assurer la prise en charge des engagements 2014 restant à liquider.

### Gestion financière

En investissement, une diminution des dépenses imprévues est envisagée pour 0,1 M€.

Avec un virement de la section d'exploitation proposé en augmentation de 8,1 M€ et une baisse des besoins sur le périmètre de la PPI (- 0,8 M€ en charge nette), l'équilibre des propositions autorise une diminution du programme d'emprunt à long terme de 9 M€, ramenant ainsi la prévision à 2,5 M€.

### III - Budget annexe des eaux

#### A) Affectation du résultat 2014

Le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe des eaux de la Communauté urbaine de Lyon, constaté au compte administratif 2014, s'élève à + 1,2 M€ à la clôture 2014.

Pour l'investissement, compte tenu des réalisations 2014 (solde de + 3,3 M€) et de la reprise du résultat reporté 2013 (- 1,7 M€), le résultat de clôture 2014 enregistre un excédent de + 1,6 M€.

#### Affectation du résultat budget annexe des eaux - tableau n°7 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe des eaux	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Fonctionnement</b>		
déficit 2014 de la section	94 875,16	
solde du résultat reporté 2013		1 336 688,06
résultat de clôture 2014		1 241 812,90
<b>Investissement</b>		
excédent 2014 de la section		3 293 083,19
solde du résultat reporté 2013	1 683 454,42	
résultat de clôture 2014		1 609 628,77
<b>Résultat disponible</b>		
disponible de fonctionnement 2014		1 241 812,90
disponible d'investissement 2014		1 609 628,77
<b>Résultat net 2014</b>		<b>2 851 441,67</b>

L'excédent d'investissement finance pour partie la perte des recettes de TVA (1,8 M€), inscrites dans le cadre du transfert de droit à déduction restant à régulariser pour les factures liquidées fin 2014. Ce dispositif fiscal n'a pas été reconduit ; la gestion de la TVA sur ce budget est assurée par le comptable public en 2015. Les inscriptions correspondantes en mouvements d'ordre sont minorées de 3,8 M€ en dépenses comme en recettes.

Au vu de la reprise du résultat d'exploitation et des demandes nouvelles de cette section, il est proposé d'équilibrer le budget supplémentaire 2015 par un virement à la section d'investissement de 0,8 M€.

Le budget supplémentaire 2015 du budget annexe des eaux pourrait ainsi être arrêté en équilibre à la somme de - 2,7 M€.

#### Budget supplémentaire 2015 - budget annexe des eaux - synthèse - tableau n°8 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe des eaux	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Investissement</b>	<b>- 4 223 339,94</b>	<b>- 4 223 339,94</b>
excédent de clôture		1 609 628,77
virement de la section d'exploitation		786 000,00
emprunts en euros	708,44	- 2 000 000,00
opérations patrimoniales	- 3 794 833,90	- 3 794 833,90
propositions nouvelles	- 429 214,48	- 824 134,81

<b>Fonctionnement</b>	<b>1 541 812,90</b>	<b>1 541 812,90</b>
excédent de fonctionnement reporté		1 241 812,90
virement à la section d'investissement	786 000,00	
propositions nouvelles	755 812,90	300 000,00
<b>Total</b>	<b>- 2 681 527,04</b>	<b>- 2 681 527,04</b>

**Budget supplémentaire 2015 - budget annexe des eaux - synthèse par programmes - dépenses et recettes mouvements réels (en M€) - tableau n° 9**

Programmes	Dépenses réelles			Recettes réelles		
	Fonctionnement	Investissement	Total général	Fonctionnement	Investissement	Total général
P02 - Rayonnement national et international	0,018	0,000	0,018	0,300	-	0,300
P06 - Aménagements urbains	0,000	0,094	0,094	-	- 0,083	- 0,083
P08 - Transports urbains	0,000	0,000	-	-	- 0,052	- 0,052
P09 - Création, aménagement et entretien de voirie	0,000	0,000	-	-	- 0,279	- 0,279
P10 - Parcs de stationnement	0,000	0,000	-	-	- 0,117	- 0,117
P17 - Politique de la ville	0,000	0,035	0,035	-	- 0,026	- 0,026
P20 - Eau potable	0,029	- 0,193	- 0,164	-	- 0,248	- 0,248
P28 - Fonctionnement de l'institution	0,776	0,000	0,776	-	- 0,019	- 0,019
P29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation)	- 0,067	- 0,365	- 0,432	1,242	- 0,390	0,852
<b>Total</b>	<b>0,756</b>	<b>- 0,429</b>	<b>0,327</b>	<b>1,542</b>	<b>- 1,215</b>	<b>0,327</b>

**B) Mouvements de crédits par programmes**

**Rayonnement international**

Dans le cadre du dispositif fonds eau, la Métropole cofinance des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud. Au vu des certificats d'achèvement reçus et des subventions de l'Agence de l'eau dans ce dispositif, il est proposé d'inscrire 0,3 M€ de recettes supplémentaires.

**Aménagements urbains**

En dépenses d'investissement, les propositions intègrent un complément de 0,3 M€ en vue des individualisations futures des projets de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) et l'ajustement de 3 opérations de constructions de réseaux (- 0,2 M€) dont la principale se déroule dans le quartier Joliot Curie à Mions (décalage de travaux sur 2016).

En recettes, des écritures résiduelles de régularisation de TVA sont supprimées (- 0,1 M€).

**Transports urbains**

La réduction des recettes présentée pour - 0,1 M€ correspond à l'annulation du produit de TVA initialement attendu pour les opérations de la ligne de tramway T4 et le pôle multimodal quartier de la Saulaie à Oullins.

**Création, aménagement et entretien de voirie**

La suppression des recettes de TVA (- 0,3 M€) vise principalement l'installation des conduites d'eau potable connexes aux opérations de voirie, dans le secteur du pont Schuman à Lyon 9°/4° (- 0,2 M€).

### Parc de stationnement

La TVA relative aux aménagements des abords du parking quai Saint Antoine à Lyon 2° ne sera pas titrée pour 0,1 M€.

### Eau potable

Une réduction des dépenses réelles d'investissement sur le réseau d'eau potable (renouvellement, distribution et sécurisation) est envisagée à - 0,2 M€ : il s'agit de l'opération récurrente de sécurité d'adduction d'eau.

Les recettes relatives aux opérations récurrentes des réseaux et de la sécurisation des installations pourraient être majorées de 0,4 M€ : elles sont constituées de subventions attendues de l'Agence de l'eau et de tiers privés pour la réalisation de branchements.

La suppression du transfert des droits à déduction de la TVA nécessite des ajustements de prévisions sur les projets futurs (- 0,7 M€) et pour l'installation de débitmètres et le traitement des atterrissements du champ captant de Crépieux-Charmy (- 0,4 M€).

### Fonctionnement de l'institution

Au vu des directives de la Chambre régionale des comptes en matière de refacturation de charges de personnel entre les différents budgets, la mise en œuvre du projet OSMOSE visant à structurer et organiser l'autorité organisatrice de l'eau nécessite l'inscription de 0,8 M€ de charges de personnel supplémentaires, transféré du budget annexe de l'assainissement.

### Gestion financière

En investissement, une diminution des dépenses imprévues est envisagée pour 0,4 M€.

Avec le solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour un montant de 1,6 M€, l'ajustement des dépenses réelles à - 0,4 M€, l'équilibre des propositions autorise une diminution du programme d'emprunt à long terme de 2 M€, ramenant ainsi la prévision à 7,7 M€.

## IV - Budget annexe du réseau de chaleur

Le budget supplémentaire 2015 du budget annexe du réseau de chaleur pourrait être arrêté à la somme de 275 446,00 € tous mouvements et toutes sections confondus.

Les ajustements de prévisions concernent essentiellement les opérations d'investissement pour les équipements de Vaulx en Velin.

Les nouveaux projets pour la PPI pour le mandat 2015-2020 seront retenus après la production d'éléments prospectifs dédiés.

### Budget supplémentaire 2015 - budget annexe du réseau de chaleur - synthèse - tableau n° 10 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe du réseau de chaleur	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Investissement</b>	<b>275 446,00</b>	<b>275 446,00</b>
emprunts et dettes assimilées	32 900,00	600 446,00
propositions nouvelles	242 546,00	-325 000,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
propositions nouvelles	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>275 446,00</b>	<b>275 446,00</b>

**Budget supplémentaire 2015 - budget annexe du réseau de chaleur - synthèse par programmes - dépenses et recettes - mouvements réels (en M€) - tableau n° 11**

Programmes	Dépenses réelles			Recettes réelles		
	Fonctionnement	Investissement	Total général	Fonctionnement	Investissement	Total général
P28 - Fonctionnement de l'institution	0,001	-	0,001	-	-	-
P29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation)	- 0,001	0,025	0,025	-	0,600	0,600
P31 - Energie	-	0,250	0,250	-	- 0,325	- 0,325
<b>Total</b>	<b>0,000</b>	<b>0,275</b>	<b>0,275</b>	<b>-</b>	<b>0,275</b>	<b>0,275</b>

**Gestion financière**

Une prévision complémentaire de dépense de 0,03 M€ relative à l'amortissement de la dette permettrait de faire face aux changements d'indexation d'un contrat et de son échéancier de remboursement (trimestriel au lieu d'annuel), ce qui porterait le montant de l'annuité à 0,44 M€.

L'ensemble des modifications de crédits présentées pour ce budget nécessiterait en recettes, l'inscription d'un programme d'emprunt de 0,60 M€.

**Energie**

L'inscription d'une dépense d'investissement supplémentaire de 0,25 M€ permettrait d'assurer la poursuite des paiements de travaux engagés en 2014 sur les opérations de Vaulx en Velin (réseau et chaudière).

Pour ces opérations lancées, les participations prévues au budget primitif pour 0,41 M€ seraient réalisées sur la période 2015-2020. L'inscription de recettes doit être corrigée (- 0,33 M€). Elle correspond en particulier aux concours financiers attendus de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

**V - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe****A) Affectation du résultat 2014**

Le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de l'exercice 2014 s'élève à 2,4 M€. Avec la reprise du résultat reporté 2013 (0,2 M€), l'excédent disponible pour le budget supplémentaire s'élève à 2,6 M€.

La section d'investissement accuse un déficit de clôture de 2,6 M€, compte tenu du résultat de l'exercice 2014 (2,8 M€) et du résultat reporté 2013 (- 5,4 M€).

Il est nécessaire d'affecter 2,6 M€ à la résorption du déficit de la section d'investissement.

**Affectation du résultat budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - tableau n° 12 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Fonctionnement</b>		
excédent 2014 de la section		2 369 312,54
solde du résultat reporté 2013		221 052,34
résultat de clôture 2014		2 590 364,88

<b>Investissement</b>		
excédent 2014 de la section		2 754 881,62
solde du résultat reporté 2013	5 345 246,50	
résultat de clôture 2014	2 590 364,88	
affectation excédent de fonctionnement		2 590 364,88
<b>Résultat disponible</b>		
disponible de fonctionnement 2014		2 590 364,88
affectation au déficit d'investissement	2 590 364,88	
<b>Résultat net 2014</b>		<b>0,00</b>

L'équilibre du budget supplémentaire serait assuré par une participation du budget principal de 2,7 M€.

Ainsi, le budget supplémentaire 2015 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe pourrait ainsi être arrêté en équilibre à la somme de 7,9 M€.

**Budget supplémentaire 2015 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse - tableau n° 13 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Investissement</b>	<b>5 488 228,88</b>	<b>5 488 228,88</b>
résultat d'investissement reporté	2 590 364,88	
variations des stocks	- 442 000,00	183 768,00
propositions nouvelles	3 339 864,00	
excédents de fonctionnement capitalisés		2 590 364,88
virement de la section de fonctionnement		2 714 096,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>2 455 864,00</b>	<b>2 455 864,00</b>
excédent de fonctionnement reporté	0	0,00
virement à la section d'investissement	2 714 096,00	
propositions nouvelles	- 442 000,00	2 897 864,00
variations de stock	183 768,00	- 442 000,00
<b>Total</b>	<b>7 944 092,88</b>	<b>7 944 092,88</b>

**Budget supplémentaire 2015 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse par programmes - dépenses et recettes mouvements réels (en M€) - tableau n° 14**

Programmes	Dépenses réelles			Recettes réelles		
	Fonctionnement	Investissement	Total général	Fonctionnement	Investissement	Total général
P06 - Aménagements urbains	0,358	3,373	3,731	1,352	-	1,352
P17 - Politique de la ville	0,800	-	0,800	1,169	-	1,169
P29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation)	-	2,558	2,558	2,714	2,590	5,304
<b>Total dépenses</b>	<b>0,442</b>	<b>5,930</b>	<b>5,488</b>	<b>2,898</b>	<b>2,590</b>	<b>5,488</b>

**B) Mouvements de crédits par programmes****Aménagement urbain**

L'avancement du projet urbain Mermoz Nord à Lyon 8° nécessite l'inscription de 1,2 M€ supplémentaire en dépenses pour des acquisitions et travaux de voirie. Les recettes sont ajustées en conséquence à savoir + 2,8 M€ en vue de la cession de 4 îlots et - 0,4 M€ au titre des participations attendues de l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU) et de la Région.

Au vu du décalage du lancement du projet de la ZAC de La Soie à Villeurbanne, il est proposé de réviser l'ensemble des prévisions 2015 en dépenses (- 0,8 M€) et en recettes (- 0,4 M€).

L'évolution du projet de la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin donne lieu à une révision de la prévision de recettes ; l'implantation possible de la société Foncière logement induira une diminution 0,6 M€ de la participation de l'ANRU. En investissement les 3,4 M€ proposés visent à constater une créance auprès de la société SIER. Ils correspondent à une régularisation de la cession foncière à paiements échelonnés conclue en 2014.

**Politique de la ville**

Les ajustements des prévisions constatent la reprogrammation physique de 2 opérations :

- le grand projet de ville (GPV) de renouvellement urbain Armstrong 1ère tranche à Vénissieux : le désistement du promoteur de la ZAC reporte les travaux d'aménagements publics initialement prévus en 2015 (- 0,8 M€ en dépenses),
- le GPV Grappinière à Vaulx en Velin : l'annulation de la prévision de recettes inscrite au budget primitif (- 1,2 M€) correspond au report de la cession d'un îlot en 2017.

**VI - Budget annexe du restaurant administratif**

Le résultat de la section de fonctionnement et d'investissement du budget annexe du restaurant communautaire, constaté au compte administratif 2014, est nul à la clôture 2014.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un virement de la section de fonctionnement de 20 232,20 €.

Le budget supplémentaire 2015 du budget annexe du restaurant communautaire pourrait être arrêté à la somme de 353 426,93 €.

**Budget supplémentaire 2015 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse - tableau n° 15**

Budget annexe du restaurant administratif	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Investissement</b>	<b>20 232,20</b>	<b>20 232,20</b>
propositions nouvelles (PPI)	20 232,20	0,00
virement de la section de fonctionnement	0,00	20 232,20
<b>Fonctionnement</b>	<b>333 194,73</b>	<b>333 194,73</b>
excédent de fonctionnement reporté		0,00
restes à réaliser en 2014 reportés en 2015	0,00	0,00
propositions nouvelles	312 962,53	333 194,73
virement à la section d'investissement	20 232,20	
<b>Total</b>	<b>353 426,93</b>	<b>353 426,93</b>



**Budget supplémentaire 2015 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse par programmes - dépenses et recettes mouvements réels (en M€) - tableau n° 16**

Programmes	Dépenses réelles			Recettes réelles		
	Fonctionnement	Investissement	Total général	Fonctionnement	Investissement	Total général
P28 - Fonctionnement de l'institution	0,314	0,020	0,334	-	-	-
P29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation)	- 0,001	-	- 0,001	0,333	-	0,333
<b>Total</b>	<b>0,313</b>	<b>0,020</b>	<b>0,333</b>	<b>0,333</b>	<b>-</b>	<b>0,333</b>

**Fonctionnement de l'institution**

Le restaurant administratif enregistre, depuis le 1er janvier 2015, une hausse de fréquentation liée à la création de la Métropole de plus de 25 % (le nombre moyen de repas par jour passe de 750 en 2014 à 950 sur les premiers mois de 2015).

En section de fonctionnement, la hausse du nombre de convives nécessite la création de deux postes permanents ainsi qu'un recours accru à des intérimaires. Ces dépenses de personnel sont estimées à 120 000 €. L'augmentation de la fréquentation du restaurant nécessite des ajustements des dépenses d'alimentation, de maintenance du matériel et de badges à hauteur de 0,22 M€. Au vu des montants définitifs des participations versées aux associations des personnels, il est proposé d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (- 24 976 €).

Les dépenses au titre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) concernent l'acquisition de matériel culinaire pour 10 075 € et le renouvellement de matériels techniques pour 10 158 €.

**Gestion financière**

L'équilibre du budget supplémentaire est assuré par une augmentation de 0,33 M€ de la participation du budget principal ainsi portée à 2,1 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE**

**1° - Reporte** les résultats antérieurs, conformément aux écritures du comptable public, des budgets de la Communauté urbaine de Lyon :

- en excédent de fonctionnement :

- . 198 119 765,52 € pour le budget principal,
- . 24 528 935,26 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 1 241 812,90 € pour le budget annexe des eaux,
- . 2 590 364,88 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe ;

- en déficit d'investissement :

- . 138 593 716,14 € pour le budget principal,
- . 17 303 374,56 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 2 590 364,88 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe ;

- en excédent d'investissement, 1 609 628,77 € pour le budget annexe des eaux.

**2° - Affecte :**

a) - 138 593 716,14 € sur les 198 119 765,52 € de l'excédent cumulé de fonctionnement du budget principal à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2014,

b) - 17 303 374,56 € sur les 24 528 935,26 € de l'excédent cumulé de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2014,

c) - la totalité des 2 590 364,88 € de l'excédent cumulé de fonctionnement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2014.

**3° - Décide** la mise à jour, par propositions nouvelles, au titre de l'année 2015 des prévisions budgétaires par chapitre, selon les maquettes réglementaires jointes à la présente délibération.

**4° - Approuve** le budget supplémentaire pour 2015 arrêté en conséquence à la somme de :

- . 279 906 487,25 € pour le budget principal,
- . 23 492 836,26 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . - 2 681 527,04 € pour le budget annexe des eaux,
- . 275 446,00 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
- . 7 944 092,88 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,
- . 353 426,93 € pour le budget annexe du restaurant administratif.

**5° - Précise** qu'à l'égard du comptable public, cette approbation porte sur les montants par chapitre dans chacune des sections, le budget principal, le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe et le budget annexe du restaurant administratif étant votés selon la nomenclature budgétaire M 57 par nature, les budgets annexes des eaux et de l'assainissement étant votés selon la nomenclature budgétaire M 49, le budget annexe du réseau de chaleur étant voté selon la nomenclature budgétaire M 41 par nature.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.**